

PRESSE

ASA D'AIX-EN-PROVENCE

Merci de lire minutieusement les consignes ci-dessous

PORT DES CHASUBLES

A l'occasion du 15^{ème} Rallye Mistral épreuve comptant pour la Coupe de France des Rallyes, le comité d'organisation, présidé par Norbert BIAGIONI, sera heureux de vous accueillir en salle de presse, que vous soyez journalistes ou photographes représentant les médias nationaux ou régionaux (presse quotidienne, hebdomadaire ou spécialisée).

Afin de respecter les consignes de sécurité imposées par la FFSA, l'organisation et les forces de l'ordre vous informent que le port de la chasuble imposée par l'organisateur sera obligatoire pour l'ensemble des photographes et caméramen, sans aucune dérogation possible.

Les chasubles vous seront remises en salle de presse lors de votre arrivée,

contre un dépôt de caution de **50 €**.

Nous vous précisons qu'en accord avec les forces de l'ordre et la FFSA, toute personne ne portant pas la chasuble spécifique imposée par le comité d'organisation, sera mise en demeure de quitter le rallye.

La caution vous sera restituée lorsque la chasuble sera remise au service presse.

ACCREDITATIONS

Devant le nombre croissant de médias représentants des sites Web (hormis ceux du site officiel Web FFSA) ne possédant ni badges médias FFSA 2010, ni carte de presse nationale, ni accréditation officielle signée par les rédacteurs en chef des revues spécialisées, quotidiennes ou hebdomadaires, il sera demandé une caution de 150 € aux vidéastes et photographes agissant à titre individuel ou pour les sites Web.

Cette caution sera restituée après envoi d'un CD ou DVD dans un délai de 2 mois au secrétariat de l'ASA AIX-en-PROVENCE

[Imprimé demande d'accréditation](#)

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Dans le cadre de ce rallye, il vous est également demandé, dès votre arrivée en salle de presse, de remettre le document spécifique concernant la décharge de responsabilité des organisateurs pour ce qui concerne les éventuels problèmes que vous pourriez rencontrer dans le cadre du rallye et de votre implication sur un incident matériel ou accidentel. Document à consulter et à retourner signé et daté avec la mention "lu et approuvé"

[Imprimé décharge de responsabilité](#)

Norbert BIAGIONI, Président du Comité d'Organisation du Rallye Mistral